

Covid-19 : réintégrer les soignants non-vaccinés serait «une faute», juge l'Académie de médecine

Par Wladimir Garcin-Berson

Publié il y a 3 heures,

Mis à jour il y a 2 heures



Dans un hôpital de Marseille, en janvier dernier. *Nicolas TUCAT / AFP*

Réintégrer les personnels soignants non-vaccinés serait risqué et ne «résoudrait pas les difficultés actuelles de fonctionnement de l'hôpital», estime-t-elle.

Le débat sur l'avenir des professionnels ayant refusé le vaccin contre le Covid-19 se poursuit. Dans un communiqué publié ce mardi, l'Académie nationale de médecine prend à son tour position sur ce dossier épineux, source de vifs échanges entre le gouvernement et les oppositions, et juge qu'une réintégration des soignants non-vaccinés serait une «*faute*».

L'institution commence par rappeler son soutien marqué à la vaccination et à l'obligation pour les soignants, jugeant que *«l'hésitation vaccinale [est] éthiquement inacceptable dans leur profession»*. Alors que plusieurs groupes politiques, dont La France insoumise et le Rassemblement national se sont récemment prononcés pour une réintégration de ces professionnels, l'Académie souligne que *«tout refus de se faire vacciner motivé par des convictions personnelles est respectable, mais incompatible avec le métier de soignant»*.

Moins efficaces contre les nouveaux variants, les vaccins restent utiles contre la transmission et, de manière plus marquée, contre les formes graves de Covid-19. En outre, *«aucun des arguments ressassés (absence d'efficacité, effets indésirables, manque de recul,..) ne permet de valider scientifiquement le refus de se faire vacciner, les véritables contre-indications médicales à la vaccination étant très rares»*, plaide l'organisation. Réintégrer les personnels soignants non-vaccinés ferait peser un risque sur les malades fragiles, *«compromettrait le climat de confiance et la cohésion»* au sein des équipes et ne *«résoudrait pas les difficultés actuelles de fonctionnement de l'hôpital»*, ajoute-t-elle, martelant sa *«ferme opposition»* à cette piste.

À VOIR AUSSI - Covid-19: réintégrer les soignants non-vaccinés est de la «démagogie», selon Mathias Wargon

Un débat houleux à l'Assemblée nationale

Lors des débats à l'Assemblée nationale sur le projet de loi *«veille et sécurité sanitaire en matière de lutte contre la Covid-19»*, plusieurs députés ont déposé des amendements - jugés irrecevables - plaidant pour un retour immédiat des professionnels concernés, suspendus depuis l'automne dernier. Le gouvernement leur a opposé une fin de non-recevoir : alors que l'épidémie est dans une *«phase ascendante»*, avec plus de 130.000 cas détectés chaque jour, cette piste *«ne peut être à l'ordre du jour»*, s'est justifié le ministre de la Santé, François Braun, sous les huées des élus du groupe RN.

Si cette option n'est *«pas sur la table»*, l'exécutif va tout de même consulter *«dans les prochains jours les autorités scientifiques et éthiques, en particulier la HAS, [...] et le CCNE»* sur cette question, avant de réunir les syndicats et de présenter une *«réponse claire, objective, argumentée»* aux parlementaires.

De leur côté, les professionnels sont profondément divisés sur cette piste, certains y voyant des renforts bienvenus pour l'hôpital, quand d'autres pointent les risques sanitaires. Reste que le nombre de personnels soignants concernés, comme le soulignait l'Académie nationale de médecine, est minime : citant les remontées des ARS, François Braun chiffrait la proportion d'agents suspendus à 0,53%, début juillet, soit à peu près 12.000 personnes, dont certaines ne font pas partie du personnel soignant. De son côté, la FHF jugeait mi-juin qu'il n'y avait «*aucun vivier de professionnels à rechercher*» parmi ces agents et estimait leur nombre entre «*4000 à 5000*» professionnels, soignants et non soignants confondus. Soit «*0,3% du total des agents des établissements*».

À VOIR AUSSI - Emmanuel Maprouit ne fixe pas de date pour la réintégration des soignants non vaccinés